

N° 7529⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2020-2021

PROJET DE LOI

**portant approbation de l'Accord de partenariat stratégique
entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et
le Japon, d'autre part, fait à Tokyo, le 17 juillet 2018**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(20.11.2020)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 12 novembre 2020 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant approbation de l'Accord de partenariat stratégique
entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et
le Japon, d'autre part, fait à Tokyo, le 17 juillet 2018**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 novembre 2020 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 3 avril 2020 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 13 votants, le 20 novembre 2020.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente,
Agné DURDU

